

Commission Éducation de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO

Paris, France
Du 7 au 9 novembre 2013

Rapport de la délégation du Canada

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Délégation du Canada	3
3.	Questions de fond abordées qui sont pertinentes pour le CMEC et principaux messages communiqués par la délégation du Canada	4
4.	Principaux résultats de la conférence	8
5.	Suivi pour le CMEC	9

1. Introduction

Fondée le 16 novembre 1945, l'UNESCO compte, à l'heure actuelle, 195 États membres. La Conférence générale réunit des représentantes et représentants de tous les États membres de l'UNESCO tous les deux ans. Sont également invités à participer, en tant qu'observateurs, des États non-membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG). Chaque État y dispose d'une voix, quelles que soient sa taille et l'importance de sa contribution au budget.

Au cours de la 37^e session de la Conférence générale, les participantes et participants à la Commission Éducation ont déterminé les politiques et les dossiers d'intérêt dans le domaine de l'éducation et ont adopté le programme et le budget pour 2014-2017 pour le grand programme I – Éducation. Les membres de la commission ont également examiné un certain nombre de questions précises et pris des décisions à leur sujet.

À noter que M^{me} Irina Bokova (Bulgarie) a été réélue à titre de directrice générale de l'organisation pour un autre mandat de quatre ans.

Le présent rapport sera intégré au rapport général de la délégation canadienne à la Conférence générale rédigé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU). C'est pourquoi il ne porte que sur la Commission Éducation.

2. Délégation du Canada

- M^{me} Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, porte-parole principale pour l'éducation;
- M. Jean Bissonnette, directeur de cabinet adjoint de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- M^{me} Anne Rhéaume, coordonnatrice aux affaires de l'UNESCO, direction des organisations internationales, ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec;
- M^{me} Isabelle Tremblay, conseillère, direction des Affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- M^{me} Antonella Manca-Mangoff, coordonnatrice, International, CMEC;
- M. Marcel Courchesne, analyste, International, CMEC.

La liste des participantes et participants à la Conférence générale, qui inclut les autres membres de la délégation du Canada, est disponible à

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/37GC/pdf/Liste des participant s COMPLETE.pdf.

3. Questions de fond abordées qui sont pertinentes pour le CMEC et principaux messages communiqués par la délégation du Canada

Les membres de la Commission Éducation ont examiné 12 points à l'ordre du jour de la Conférence générale divisés en six débats. Le calendrier provisoire des travaux de la Commission Éducation est disponible à

http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002243/224325f.pdf; l'ordre du jour provisoire révisé de la Conférence générale est disponible à

http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002223/222361f.pdf et l'organisation des travaux de la Conférence générale est disponible à

http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002223/222362f.pdf.

Débat 1 - L'éducation au-delà de 2015

Étant donné l'importance de préparer la suite à donner à l'initiative Éducation pour tous, qui se termine en 2015, la Commission Éducation a tenu un débat sur l'éducation au-delà de 2015. Le débat a débuté par une discussion au sein d'un panel composé de six ministres et vice-ministres représentant chacun un groupe régional de l'UNESCO ainsi que de deux personnes représentant la société civile, à savoir l'Internationale de l'éducation et la Campagne mondiale pour l'éducation.

M^{me} Malavoy a eu l'occasion de prendre la parole pour le Groupe régional I – Amérique du Nord et Europe. Elle a souligné qu'en plus de maintenir les efforts pour accroître la réussite scolaire des jeunes, notamment par la qualité et la pertinence des programmes de formation professionnelle et par l'alignement de la formation avec les emplois, une attention est portée sur la lutte contre le décrochage scolaire au Québec, particulièrement chez les garçons et les enfants autochtones. Elle a également insisté sur l'importance de l'éducation des adultes et de la formation continue qui favoriseront le développement de compétences de base en littératie et en numératie dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Enfin, elle a insisté sur la nécessité d'engager tous les partenaires et acteurs de l'éducation dans le développement d'une vision globale et intégrée ayant trait à la lutte contre le décrochage scolaire et la réussite scolaire.

En résumé, les principaux points soulignés par les participantes et participants sont :

- le besoin de bénéficier d'une certaine souplesse quant aux objectifs en éducation au-delà de 2015 afin que chaque pays puisse les adapter à ses propres priorités;
- la nécessité de prendre en considération tous les aspects de l'apprentissage et d'établir des passerelles entre les différents niveaux d'enseignement;
- l'importance de continuer les consultations jusqu'en 2015 aux fins de l'élaboration des cibles et objectifs globaux qui mèneront à des cibles par pays ainsi qu'à un cadre d'action ayant trait à l'agenda pour l'éducation au-delà de 2015.

La directrice générale fera rapport sur les progrès des consultations au Conseil exécutif à chacune de ses sessions jusqu'en 2015. Les États membres ont également convenu de développer des recommandations concrètes et un cadre d'action en vue de la Conférence mondiale sur l'éducation du 19 au 22 mai 2015 organisée par la République de Corée. Par la suite, une position consensuelle sur l'éducation dans le cadre de l'agenda pour le développement au-delà de 2015 sera présentée pour adoption par les chefs d'États au Sommet des Nations Unies à New York en septembre 2015 (date à confirmer).

Débat 2 – Application de la résolution 36 C/81 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

La résolution a été adoptée sans débat.

Débat 3 – Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2014-2017 et conclusions du Forum des jeunes

Les conclusions du 8^e Forum des jeunes qui a eu lieu du 29 au 31 octobre 2013 ont été présentées par deux délégués, celui des Pays-Bas, et celui de la Norvège. Le Forum des jeunes de l'UNESCO fait partie intégrante de la Conférence générale depuis 2009. Il vise à établir des liens entre le travail de l'UNESCO et les organisations de jeunes, en permettant à ces derniers de soumettre leurs recommandations aux États membres.

Au Canada, la consultation des jeunes, coordonnée par la CCU, s'est tenue au mois d'octobre 2013. La délégation du Canada au forum était composée de deux jeunes membres du Groupe consultatif jeunesse de la CCU: une jeune femme de Gatineau et un jeune homme de Winnipeg. La CCU, comme de coutume, a également appuyé la participation au forum d'une jeune déléguée d'un pays en développement, soit Saint-Kitts-et-Nevis cette année.

Dans leurs recommandations¹, les jeunes ont insisté pour que l'initiation aux médias et à l'information, les compétences entrepreneuriales, l'enseignement technique et professionnel de même que l'éducation pour le développement durable et la paix soient inscrits dans les programmes scolaires. Ils ont également mentionné l'importance d'une convention mondiale pour la reconnaissance de l'enseignement supérieur afin de faciliter la mobilité des jeunes diplômées et diplômés.

Durant les discussions, M^{me} Malavoy, au nom de la délégation du Canada, a mentionné la nécessité pour l'UNESCO d'adopter des indicateurs de performance et de référence qui permettront de suivre les progrès accomplis par les programmes d'éducation afin d'obtenir des résultats mesurables et durables. Elle a également insisté sur l'importance de définir des politiques axées sur l'accessibilité et la qualité de l'éducation qui intègrent des objectifs de lutte au décrochage scolaire.

_

¹ http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002243/224390f.pdf.

De façon générale, les participantes et participants à la Commission Éducation ont exprimé leur soutien aux trois objectifs stratégiques à moyen terme (37 C/4²) et aux trois axes d'action du Projet de programme et de budget (37 C/5³), mettant en particulier l'accent sur les priorités thématiques relatives aux enseignantes et enseignants, à l'alphabétisation et à l'enseignement supérieur ainsi qu'à l'enseignement technique et professionnel.

Débat 4 – Étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif mondial sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur; étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité de réviser la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes; étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité de réviser la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel; révision de la Classification internationale type de l'éducation : domaines de l'éducation et de la formation (CITE-F)

Le Canada, comme les autres États membres, a soutenu la révision des deux instruments normatifs (Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes et la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel) et a également approuvé la version révisée de la CITE-F 2013. Considérant le contexte budgétaire actuel de l'UNESCO, M^{me} Malavoy a, dans son intervention, appuyé la recommandation relative à la conduite de consultations en ligne tout en insistant sur la nécessité de mettre en place un processus de validation officiel auprès des États membres. Concernant les deux instruments normatifs, elle a invité l'UNESCO à les examiner dans une perspective transversale ayant pour objectif de rehausser les connaissances et les compétences tout au long de la vie.

Le projet d'un instrument normatif mondial sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur a suscité de plus amples discussions durant la séance. Certaines préoccupations ont été soulevées de la part des États membres, ce qui a nécessité un amendement proposé par un groupe de rédaction informel. La principale préoccupation portait sur la nécessité d'entreprendre à nouveau de vastes consultations auprès des États membres afin de préciser davantage les questions clés relatives à la création d'une telle convention. L'importance de poursuivre la révision des conventions régionales existantes sur l'enseignement supérieur a également été soulignée.

Débat 5 – Propositions pour la révision des statuts des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation; création d'instituts et de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO

² http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002200/220031f.pdf.

³ http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002200/220074f.pdf.

Au début du débat, les présidents des conseils d'administration des six instituts de l'UNESCO de catégorie 1 liés à l'éducation⁴ ont fait part verbalement de leurs rapports. Le rapport du septième institut de catégorie 1, l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), a été présenté par son directeur par intérim. Une présentation des activités du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) a également eu lieu. Les modifications majeures aux statuts des instituts comprennent un affinage du mandat des instituts, une réduction du nombre de membres nommés au conseil d'administration ainsi qu'une limite à la durée du mandat des directrices ou directeurs. La Commission a adopté toutes les propositions de révision des statuts des instituts de catégorie 1, à l'exception du statut de l'IESALC pour lequel la décision a été reportée à la 194^e session du Conseil exécutif en 2014.

M^{me} Malavoy est intervenue pour appuyer la définition d'objectifs précis pour améliorer la gouvernance, l'obligation redditionnelle, la gestion des ressources humaines et la viabilité financière des instituts en plus d'encourager l'UNESCO et les instituts de catégorie 1 à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Service d'évaluation et d'audit (*Internal Oversight Service* – IOS), notamment concernant la composition suggérée des conseils d'administration et la durée des mandats des directrice ou directeurs.

Enfin, deux centres de catégorie 2, l'un en Arabie saoudite (centre régional pour la qualité et l'excellence de l'enseignement) et l'autre en Égypte (centre régional pour l'éducation des adultes), ont été créés sans débat.

Débat 6 – Suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable au-delà de 2014 – Programme d'action global; mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et recommandations spécifiques pour la période qui suivra la Décennie

Comme la majorité des États membres, le Canada a appuyé le projet de Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable. Afin de permettre aux États membres de définir leurs propres cibles et stratégies, M^{me} Malavoy a insisté pour que la mise en œuvre du programme d'action soit coordonnée d'une manière légère et flexible qui tienne compte des dispositifs existants. Le Secrétariat de l'UNESCO prépara une feuille de route ayant trait à cette mise en œuvre. Le projet de programme d'action sera tout d'abord présenté à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable⁵ qui aura lieu au Japon du 10 au 12 novembre 2014. Par la suite, il sera soumis, pour adoption, à l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2014 (date à confirmer).

⁵ http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/all-events/?tx_browser_pi1[showUid]=7156&cHash=bac2fd4d7b.

⁴ Les six instituts sont le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), l'Institut international de l'UNESCO de planification de l'éducation (IIPE), l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information en éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) ainsi que l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC).

En ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, M^{me} Malavoy a souligné que l'alphabétisation et la littératie sont le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie, par conséquent, elles doivent demeurer au centre des programmes de l'UNESCO. Le Secrétariat de l'UNESCO a également ajouté que l'alphabétisation, notamment par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC), fera partie intégrante de la proposition de l'agenda mondial pour l'éducation au-delà de 2015.

4. Principaux résultats de la conférence

De façon générale, on peut affirmer que les six débats se sont déroulés dans une atmosphère de consensus relatif, à l'exception du projet d'un instrument normatif mondial sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur qui a exigé de plus longues discussions avant de parvenir à un consensus.

Au cours des six débats, plus de 148 interventions ont été effectuées par les États membres de l'UNESCO. Les principaux points abordés étaient les suivants :

- une approche holistique fondée sur l'accès et l'équité dans une perspective d'un apprentissage tout au long de la vie;
- les domaines prioritaires ci-après qui méritent une attention constante à savoir l'éducation et la protection de la petite enfance, l'alphabétisation, la qualité et le rôle des enseignantes et enseignants, la citoyenneté mondiale, le rapprochement des cultures ainsi que l'enseignement supérieur et l'utilisation des TIC;
- le développement des compétences de base facilitant l'intégration des jeunes au monde du travail;
- la nécessité d'adopter une approche intégrée de l'éducation qui tienne compte de ses composantes formelle, non formelle et informelle;
- le besoin de renforcer le lien entre l'Éducation pour tous et l'Éducation au service du développement durable;
- l'utilisation de structures existantes telles que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) et les chaires UNESCO dans la promotion et la mise en œuvre des activités de l'UNESCO;
- l'alphabétisation en tant que pilier des programmes de l'UNESCO.

De façon concrète, en ce qui concerne les activités de l'UNESCO pour 2014-2015, la Conférence générale a approuvé, d'une part, un budget total de 653 millions de dollars américains et, d'autre part, un plan de dépenses de 507 millions de dollars américains basé sur une situation de trésorerie réaliste qui tient compte de la suspension de la contribution financière des États-Unis. Enfin, 117 964 600 dollars américains consacrés au grand programme I – Éducation dont 18 500 000 dollars américains pour les instituts d'éducation de catégorie 1. Ainsi, on constate que l'éducation reste en tête des priorités de l'UNESCO.

Le rapport complet de la Commission Éducation est disponible à http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002247/224742f.pdf.

Le rapport donné verbalement par le président de la Commission Éducation présenté à la seizième séance plénière du 19 novembre 2013, est disponible à http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002249/224929f.pdf.

5. Suivi pour le CMEC

En conclusion, les membres de la délégation du Canada étaient heureux de constater que la plupart des positions canadiennes s'harmonisaient avec celles des autres pays. Ils ont convenu que la majorité des objectifs en éducation fixés par la délégation avaient été atteints. Compte tenu de l'importance de l'UNESCO en tant qu'organisation internationale prioritaire pour le CMEC ainsi que du nombre élevé de participantes et participants (plus de 130 délégations, dont plusieurs menées par un ministre), il est fortement recommandé que le CMEC continue de coordonner sa participation, avec le gouvernement fédéral, à la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2015.

De plus, il est suggéré que le CMEC suive de près les progrès :

- de la situation financière de l'UNESCO résultant de la suspension de la contribution financière des États-Unis en 2011 et plus particulièrement de l'impact des nouveaux projets et programmes adoptés en 2013 par les États membres à savoir la révision de deux instruments normatifs et la création d'une convention mondiale;
- du projet de Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable;
- de l'élaboration des priorités en éducation dans l'agenda pour le développement au-delà de 2015 qui seront présentées à la Conférence mondiale sur l'éducation organisée par la République de Corée et seront soumises pour adoption au Sommet des Nations Unies à New York;
- de la révision efficace des statuts des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation afin de veiller à une utilisation efficiente des ressources de l'UNESCO, en tenant compte du fait que près de 16 p. 100 du budget en éducation est consacré aux instituts.

Enfin, les membres de la délégation canadienne souhaiteraient souligner le travail remarquable du Secrétariat de la CCU ayant trait à l'organisation des consultations et l'excellente collaboration entre le personnel du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, de celui de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO et de celui du gouvernement du Québec dans la formulation de la position du Canada en éducation.